

décembre 1950, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes⁵;

2. Prend acte des observations⁶ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne le rapport du Comité des Commissaires aux comptes.

352ème séance plénière,
le 7 décembre 1951.

573 (VI). Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient: comptes pour la période du 1er mai 1950 au 31 décembre 1950 et rapport du Comité des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période comprise entre le 1er mai 1950 et le 31 décembre 1950, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes⁷;

2. *Prend acte* des observations⁸ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Supplément n° 6 A.

⁶ Voir le document A/1951.

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Supplément n° 6 B.

⁸ Voir le document A/1966.

en ce qui concerne le rapport du Comité des Commissaires aux comptes.

352ème séance plénière,
le 7 décembre 1951.

574 (VI). Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée: états financiers relatifs à la période allant de la création de l'Agence (le 1er décembre 1950) au 30 juin 1951 et rapport du Comité des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* les états financiers de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée relatifs à la période allant de la création de l'Agence (le 1er décembre 1950) au 30 juin 1951, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes⁹;

2. *Prend acte* des observations¹⁰ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne le rapport du Comité des Commissaires aux comptes.

352ème séance plénière,
le 7 décembre 1951.

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Supplément n° 6 C.

¹⁰ Voir le document A/1977.

575 (VI). Prévisions supplémentaires de dépenses pour l'exercice financier 1951

L'Assemblée générale

Décide que le crédit de 47.798.600 dollars des Etats-Unis ouvert pour l'exercice financier 1951, par la résolution 471 (V) du 15 décembre 1950, est augmenté de 1.126.900 dollars. Cette augmentation se répartit de la façon suivante:

| | Crédits ouverts pour l'exercice financier 1951, ajustés en vertu du paragraphe 3 de la résolution 471 (V) | Augmentation ou diminution de crédits | Montant révisé des crédits |
|--|---|---|-------------------------------------|
| A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES | | | |
| <i>Chapitres</i> | | | |
| <i>Titre I. — Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, Commissions et Comités</i> | | | |
| 1. L'Assemblée générale, ses Commissions et Comités | 2.568.750 | —(647.500) | 1.921.250 |
| 2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités | — | — | — |
| 3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités | 481.400 | — | 481.400 |
| a) Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants | 22.900 | — | 22.900 |
| b) Commissions économiques régionales | 64.000 | — | 64.000 |
| 4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités | 48.600 | — | 48.600 |
| TOTAL DU TITRE I | 3.185.650 | —(647.500) | 2.538.150 |

Dollars des Etats-Unis